



Tarifs - Formation cadre de santé

Tarif par personne :

Les frais de formation pour l'année 2021-2022 s'élèvent à :

- **11300 € TTC** (si prise en charge au titre de la promotion professionnelle)
- **9945 € TTC** (si rémunération Pôle emploi, Région ou autre)
- **8190 € TTC** (si aucune prise en charge)

Ces sommes, fixées par décision tarifaire du Directeur Général du CHU, peuvent être revues annuellement.

Les frais sont recouverts au terme de la formation et s'entendent pour toute sa durée. En cas d'arrêt de formation avant la fin, tout module débuté sera à régler dans son intégralité.